

Liste des critères de sélection des structures et projets soutenus.

La Fondation Bernheim se donne pour mission de participer à la construction d'**une société équitable où chacun.e peut poursuivre ses propres aspirations**.

La Fondation souhaite développer outre le **financement** des structures, leur **professionnalisation** et leur **mise en réseau**. La Fondation souhaite également se positionner comme expert jeunesse et développer un **plaidoyer** afin de renforcer le secteur. Elle est dès lors attentive à couvrir un certain nombre de thématiques et de publics cibles au sein de son portefeuille de projets.

Vous trouverez **ci-dessous les critères majeurs** qui entrent en considération **pour la sélection** des organisations ou projets soutenus par la Fondation.

Type d'organisation

La Fondation Bernheim soutient des organisations ayant une **structure juridique** propre, elle ne soutient pas les individus. Elle sera attentive au stade de développement de la structure, souhaitant aider celle-ci à se lancer, se consolider et essaimer ses pratiques.

Public cible : Jeunesse bruxelloise en situation de fragilité

La Fondation Bernheim soutient des projets qui s'adressent aux **jeunes bruxellois de 12 à 25 ans**. Elle privilégie les projets dont le public cible est issu de **milieux à indice socio-économique faible** et/ou est en **situation de vulnérabilité** (par exemple issus de l'aide à la jeunesse, ayant fait un passage en IPPJ, victime de discrimination, en rupture avec leur environnement ou jeune migrant). Les projets qui vont favoriser un brassage de jeunes aux profils divers sont les bienvenus.

Thématiques

La Fondation Bernheim a décidé de mettre le focus sur les projets qui vont aider les jeunes à :

- Acquérir de la **confiance** en eux,
- Découvrir leurs **talents** et compétences,
- S'informer et formuler un **projet de vie**,
- Apprendre à **s'exprimer** et à gérer leurs émotions,
- Se **confronter à l'altérité** et combattre les stéréotypes,
- Se projeter dans des possibles **enthousiasmants**.

Elle accorde aussi une importance toute particulière aux projets qui visent à **combattre les discriminations** dont les jeunes peuvent être victimes.

Méthodologie

La Fondation Bernheim estime que pour avoir un **effet transformateur durable** auprès des jeunes, les activités doivent **engager le jeune de manière active** dans les animations et lui proposer un **suivi personnalisé** et dans la **durée**.

Fondat°Bernheim

La Fondation Bernheim privilégie les structures qui **incluent les jeunes dans l'élaboration des projets qui les concernent** (cocréation, comité de jeunes, inclusion de jeunes dans la gouvernance...).

La Fondation Bernheim accorde de l'importance à la **réflexion pédagogique** derrière les animations proposées.

Professionnalisation

La Fondation Bernheim encourage **l'amélioration continue** et **la remise en question** régulière des pratiques des structures soutenues. Elle est sensible à la question des **apprentissage**s et à la capacité des structures à les intégrer pour **améliorer leur impact**. Elle sélectionne dès lors des organisations qui cherchent l'amélioration de leurs pratiques afin d'accroître leur impact.

Mise en réseau

La Fondation croit dans l'importance de **collaborer** pour résoudre les problèmes complexes de société auxquels elle tente d'apporter des solutions. Elle encourage dès lors le partage et l'échange entre acteurs. Elle entend stimuler également l'interdisciplinarité et le croisement des regards en tant que source d'innovation sociale.

Elle demande aux structures soutenues de **participer aux échanges** entre organisations et d'œuvrer au renforcement du secteur jeunesse en général.

Valeurs

La Fondation Bernheim accorde de l'importance à **la confiance, la transparence et l'ouverture, la collaboration**. Elle s'attend dès lors à un partage d'information et à des échanges constructifs entre la Fondation et la structure soutenue.

Facteurs d'éligibilité

La Fondation Bernheim prendra en considération les asbl's :

- pour lesquelles ses activités de professionnalisation & de mise en réseau pourront être déployées ;
- qui ont la volonté d'étendre progressivement leur rayon d'action ;
- à la recherche d'un changement structurel sur le terrain (volonté d'impact systémique).

Facteurs de non-éligibilité

Les projets présentant les caractéristiques suivantes ne seront pas pris en considération :

- Les projets portés par des individus, les demandes d'octroi de bourse ou de financement de logement ;
- Les projets ponctuels ou à caractère évènementiel ;
- Les projets de voyage à destination d'un groupe restreint ;
- Les projets développés par les écoles et les demandes d'aide financière pour la prise en charge de la scolarisation d'enfants ;
- Les projets d'achat immobilier ou de construction.